



Pythoud-Gaillard Chantal

Est-ce que la Conseil d'Etat envisage de mettre en œuvre un programme de dépistage du cancer du côlon ?

Cosignataires : -

Date de dépôt :

05.03.18

DSAS

Dépôt

Chaque année, en Suisse, on dénombre plus de 4000 nouveaux cas de cancer du côlon, ce qui représente 11 % de tous les cancers. 1700 personnes décèdent annuellement des conséquences de cette maladie.

Le carcinome du côlon se positionne ainsi en troisième position au palmarès des cancers. Chez la femme, il se classe même en deuxième position.

Les risques augmentent fortement avec l'âge : 37 % des patients sont âgés de 50 à 70 ans, 57 % ont plus de 70 ans.

Le cancer de l'intestin se développe lentement et insidieusement. Il s'écoule souvent plusieurs années avant l'apparition des premiers symptômes : présence de sang visible dans les selles (coloration rouge ou noire), troubles de la défécation, douleurs abdominales inconnues et persistantes, alternance de diarrhée et de constipation, perte de poids inexplicable, etc. Mais la maladie a généralement déjà atteint un stade avancé.

Le dépistage permet de déceler le cancer de l'intestin à un stade précoce, alors qu'il offre encore souvent de bonnes chances de guérison. Le pronostic dépend principalement du stade auquel la tumeur est découverte. Lorsque le cancer est encore circonscrit à l'intestin, les chances de guérison sont généralement bonnes.

La Ligue contre le cancer recommande de se faire dépister régulièrement à partir de 50 ans.

Certaines pharmacies proposent des tests de dépistage du cancer du côlon. A l'aide d'un questionnaire, le pharmacien détermine le risque de développer un cancer du côlon. Suivant le résultat, il remet un test de selles ou recommande de consulter un médecin. Ce test de selles doit être analysé par un laboratoire et permettra de détecter des traces de sang encore invisible à l'œil nu.

- Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de mettre en œuvre un programme de dépistage du cancer du côlon ? Quelles mesures seraient préconisées, et dans quel délai ?

—